

Soutenir les établissements scolaires et universitaires dans leurs projets d'éducation à l'environnement vers le développement durable

Description :

L'éducation à l'environnement vers un développement durable s'appuie naturellement sur un partenariat de longue durée avec l'Éducation Nationale. Le Parc propose une démarche pédagogique qui s'inscrit pleinement en harmonie avec celle de l'école et s'articule facilement avec les programmes de l'Éducation Nationale.

Cette approche a été rendue plus cohérente depuis l'inscription de l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans les programmes officiels.

L'ambition de cette charte est de « toucher » tous les enfants pendant leur scolarité en proposant des projets répondant aux valeurs de l'éducation à l'environnement : être au contact du terrain, partir des problématiques locales, privilégier les pédagogies actives, favoriser les rencontres, la coopération, la concertation, les débats et le développement de l'esprit critique.

Le Syndicat mixte du Parc intervient en initiant des projets, en s'appuyant sur le réseau des partenaires éducatifs du territoire, en organisant des formations pour les enseignants, en proposant lui-même des animations pédagogiques auprès des élèves, notamment dans les maisons du Parc.

Des partenariats seront également noués avec les établissements d'enseignement agricole du territoire et à proximité, ainsi qu'avec les universités régionales. Avec ces établissements, des formes de partenariat structuré, s'inscrivant dans la durée, seront recherchées.

Principales actions proposées

■

- Animation et évolution du réseau des écoles éco-citoyennes
- Développement des projets mairies/écoles
- Programmes annuels de formation des enseignants
- Animation des Clubs Eden dans les collèges du Pas-de-Calais, par Eden 62, outil opérationnel du Département du Pas-de-Calais
- Mise en œuvre de l'opération régionale « Objectif nature » : organisation de sorties nature de qualité sur le territoire du Parc, en lien avec le réseau des partenaires éducatifs
- Montage de projets en partenariat avec les établissements d'enseignement technique et agricole et les universités du territoire autour des actions de la charte (animations, accompagnement de projets, ...)
- Mise en place d'Agendas 21 dans les établissements scolaires.

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Compte tenu de la répartition des compétences entre collectivités selon les différents niveaux scolaires (maternelle et primaire, collège, lycée, enseignement supérieur) cette mesure est soutenue par les communes, les Départements ou la Région, qui la mettent en œuvre directement ou en s'appuyant sur leurs partenaires.

Le Syndicat mixte du Parc organise des actions à destination principalement du primaire et répond aux priorités exprimées par la Région pour les lycées. Ces actions sont menées en étroite concertation avec l'Éducation Nationale et les instances de l'enseignement agricole.

Territorialisation de la mesure :

La mesure s'applique à tous les établissements scolaires du territoire et des agglomérations et communes proches.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2014